



Échelon obligatoire ou pas

Par Dracatan

Bonjour,

Je suis en CDI dans une entreprise de commerce de gros et sur mes fiches de salaires il n'y a pas d'échelon.

Ma convention est la 0573.

Ma question est est que l'employeur ou non a obligation de le mettre?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement